

1. Organisation du Jeu

La société **NESTLÉ FRANCE**, société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 542 014 428, ayant son siège social au 7, boulevard Pierre Carle – BP 900 Noisiel – 77446 Marne la Vallée Cedex 2 (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), organise du 07/12/2016 au 14/12/2016 inclus, un jeu sans obligation d'achat intitulé : « Jeu NOËL AVANT L'HEURE – NESCAFÉ® Dolce Gusto® » (ci-après dénommé le « Jeu »).

Ce Jeu se déroulera exclusivement sur Internet à l'adresse suivante www.croquonslavie.fr.

2. Conditions de participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice, de ses sociétés apparentées et des membres du personnel des sociétés gestionnaires du Jeu, ainsi que des membres de leurs familles.

Le Jeu est exclusivement réservé aux membres du Club Croquons la Vie résidant en France métropolitaine (Corse incluse). L'inscription au Club Croquons la Vie est gratuite et sans engagement.

3. Annonce du Jeu

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- www.croquonslavie.fr ;
- E-mailing dédié ;
- Post Facebook.

4. Dotations mises en jeu

- 10 000 machines NESCAFÉ® Dolce Gusto® de modèle MINI ME® (de couleur noire), chaque machine étant d'une valeur unitaire indicative de 99,99€ TTC.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

5. Modalités de participation au Jeu

5.1 Connexion et inscription au site du Jeu

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- se connecter sur le site croquonslavie.fr du 07/12/2016 au 14/12/2016 minuit, heure française
- s'inscrire en remplissant l'ensemble des champs obligatoires proposés du formulaire (notamment nom, prénom, adresse postale et adresse électronique)
- cocher la case « j'ai lu et j'accepte le règlement »
- puis valider son inscription.
- La participation sera prise en compte au moment où la personne valide son inscription.

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique / compte au Club Croquons la Vie par foyer) sera acceptée.

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

5.2 Modalités de partage

La Société Organisatrice met à la disposition du participant, via le site du Jeu, les moyens techniques lui permettant de partager sa participation au Jeu par email (ci-après le « Partage »). Le participant pourra, le cas échéant, fournir à la Société Organisatrice les adresses électroniques et contacts de ses amis afin que celle-ci envoie pour le compte du participant un Partage. Le participant prend la responsabilité de fournir les adresses électroniques et contacts de ses ami(e)s et s'engage donc à avoir obtenu leur consentement explicite et informé. La Société Organisatrice n'agit qu'en qualité de prestataire technique d'envoi du Partage et ne conserve pas les données personnelles collectées. En conséquence, le Participant en supporte l'entière responsabilité.

Le participant peut également partager sa participation par l'intermédiaire des réseaux sociaux. Le participant est seul responsable des conséquences de son partage et s'assure de respecter les règles des réseaux sociaux qui l'hébergent.

Les amis destinataires du Partage auront les capacités techniques de le conserver et/ou de la transférer à leur tour. L'envoi initial du Partage étant à l'initiative du Participant, la Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable du fait des transferts du Partage et de toute conséquence qu'ils pourraient entraîner.

6. Détermination des gagnants

Le tirage au sort aura lieu dans un délai de 1 mois à compter de la fin du Jeu et sera effectué parmi les bulletins complétés conformément au présent règlement.

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique Club Croquons la Vie par foyer) pendant toute la durée du Jeu.

7. Modalités d'obtention de la dotation

Les gagnants recevront leur dotation à l'adresse qu'ils auront indiquée lors de leur inscription sur le site Internet du Jeu dans un délai approximatif de 6 à 8 semaines à compter de la fin du Jeu.

La Société Organisatrice veille au bon acheminement des dotations. En cas de dommages apparents, il appartient au gagnant d'émettre des réserves auprès du transporteur dans les trois jours suivants la réception de sa dotation.

Toute dotation qui n'aurait pas pu être remise au gagnant en raison d'une adresse inexacte ou d'absence du gagnant à l'adresse indiquée sera tenue à sa disposition à l'adresse du Jeu :

Société NESTLE France
Jeu NOËL AVANT L'HEURE – NESCAFÉ Dolce Gusto
7, boulevard Pierre Carle
BP 900 Noisiel
77446 Marne la Vallée Cedex 2

pendant un délai de quatre mois à compter de la fin du Jeu. Tout gagnant qui n'aura pas réclamé sa dotation par courrier passé cette date (cachet de La Poste faisant foi) sera réputé avoir renoncé à celle-

ci. Cette dotation pourra librement être remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter les gagnants. Néanmoins si un des gagnants demeurerait injoignable, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

8. Test du produit et avis sur le produit

8.1 Modalités générales

Chaque gagnant(e) est invité(e) par email à donner son avis concernant le produit gagné. Le gagnant dispose de trente (30) jours à compter de la réception du lot gagné et de l'invitation à donner son avis, pour faire parvenir directement sur le site www.croquonslavie.fr ses commentaires sur le Produit.

Du seul fait de sa participation, chaque gagnant(e) autorise à titre gratuit la Société Organisatrice à utiliser son prénom, la première lettre de son nom de famille ou tout autre nom ou pseudonyme que le gagnant aura communiqué à la Société Organisatrice lors de la rédaction de son avis sur le Site ainsi que l'avis donné dans le cadre de ce Jeu, pour (pour toute la durée nécessaire à l'utilisation pertinente de son avis) :

- Lors de toute manifestation publi-promotionnelle en France ;
- Pour la publication des avis sur le site dans le monde (en raison de la nature transfrontalière de ce support).

Cette utilisation ne pourra ouvrir d'autres droits que les seuls produits envoyés dans le cadre du test produit.

Si le gagnant ne souhaite plus que la Société Organisatrice utilise ces informations, il peut envoyer un courrier au Service Consommateurs de la Société Organisatrice l'adresse mentionnée dans l'article 11.

8.2 Conditions relatives à l'avis

Les avis doivent répondre aux caractéristiques suivantes :

- Etre conforme à l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
- Ne pas démontrer des signes de violence ni être à caractère vulgaire ;
- Ne pas porter atteinte aux droits des tiers (vie privée, droits de propriété intellectuelle tel que droit d'auteur, droit des marques, droit à l'image...) et notamment ne pas contenir des éléments soumis à des droits de propriété intellectuelle ou industrielle ;
- Etre conforme à la réglementation et à la législation en vigueur et ne pas porter atteinte à l'image de la Société Organisatrice.

Le participant reconnaît être titulaire des droits afférents à son avis et est dûment informé qu'il est responsable de toutes les réclamations d'un tiers trouvant leur source dans sa diffusion, et ce quelle que soit la nature du grief invoqué.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de retirer si besoin tout avis faisant l'objet d'une réclamation de la part d'un tiers, annulant ainsi la participation du participant. Si le participant remarque un avis ne répondant pas à ces critères, il pourra envoyer un email à la Société Organisatrice via le formulaire de contact du site.

9. Acceptation du règlement et accès au règlement

9.1 Acceptation du règlement

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

9.2 Accès au règlement

Le présent règlement est consultable sur le site officiel du Jeu www.croquonslavié.fr jusqu'au 14/12/2016 minuit, heure française.

10. Annulation / Modification du Jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du Jeu, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

11. Contestation et réclamation

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises dans un délai de quatre mois maximum après la clôture du Jeu, à l'adresse suivante :

Société NESTLE France
Jeu NOËL AVANT L'HEURE – NESCAFÉ Dolce Gusto
7, boulevard Pierre Carle
BP 900 Noisiel
77446 Marne la Vallée Cedex 2

12. Responsabilité liée à l'utilisation du réseau Internet

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu.

Pour autant, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet indépendant de sa volonté.

13. Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives le concernant qu'il pourra exercer en écrivant à l'adresse du service consommateur Nestlé :

Société NESTLE France
Jeu NOËL AVANT L'HEURE – NESCAFÉ Dolce Gusto
7, boulevard Pierre Carle
BP 900 Noisiel
77446 Marne la Vallée Cedex 2

14. Loi applicable

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.